



UNSAM
UNIVERSIDAD
NACIONAL DE
SAN MARTÍN



PROGRAMME ARFITEC

FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

TITRE DU PROJET : CIENCIA

Cursus d'Ingénierie en ElectroNique, Communication, Information et Applications
Coopération en Ingeniería Electrónica Comunicación Información y Aplicaciones

1.1. Coordonnées des écoles du groupe AMPERE

ÉTABLISSEMENT	École Supérieure Physique Chimie Électronique de Lyon (CPE Lyon)
Chef d'Établissement	Gérard PIGNAULT
Adresse	43 boulevard du 11 Novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne cedex
Téléphone	+33 472 43 1702
Fax	+33 472 43 1729
Adresse électronique	pignault@cpe.fr

ÉTABLISSEMENT	École Nationale Supérieure d'Électronique et de Ses Applications (ENSEA)
Chef d'Établissement	Pierre POUVIL
Adresse	6 avenue du Ponceau, 95014 CERGY Cedex
Téléphone	+33 1 30 73 66 66
Fax	+33 1 30 73 66 67
Adresse électronique	ri@ensea.fr

ÉTABLISSEMENT	École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)
Chef d'Établissement	Richard CASTANET
Adresse	1, av. du Dr A. Schweitzer BP 99 33402 Talence Cedex
Téléphone	+33 5 56 84 65 02
Fax	+33 5 56 37 20 23
Adresse électronique	direction@enseirb.fr

ÉTABLISSEMENT	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN),
Chef d'Établissement	Daniel GUERREAU
Adresse	6, Boulevard Maréchal Juin 14050, Caen Cedex
Téléphone	+33 2 31 45 27 95
Fax	+33 2 31 45 27 60
Adresse électronique	daniel.guerreau@ensicaen.fr

ÉTABLISSEMENT	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs des études et Techniques de l'Armement (ENSIETA)
Chef d'Établissement	Francis JOUANJEAN
Adresse	2 rue François Verny 29200 BREST
Téléphone	02 98 34 88 00
Fax	02 98 34 87 90
Adresse électronique	rondymi@ensieta.fr

ÉTABLISSEMENT	École Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg (ENSPS)
Chef d'Établissement	Eric FOGARASSY
Adresse	Parc d'innovation - Bd. Sébastien Brant BP 10413 67412 ILLKIRCH CEDEX
Téléphone	+33 3 90 24 43 32
Fax	33 3 90 24 45 45
Adresse électronique	Eric.Fogarassy@ensps.u-strasbg.fr

Directeur général du projet pour la partie française

Nom	Patrick DAVID
Poste	Professeur de Mathématiques à l'ENSEA
Adresse	6 avenue du Ponceau, 95014 CERGY Cedex
Téléphone	+33 130 73 66 06
Fax	33 130 73 66 67
Adresse électronique	david@ensea.fr

1.2. Coordonnées des établissements argentins

ÉTABLISSEMENT	Universidad Nacional de San Martín
Unité Académique	Escuela de Ciencia y Tecnología
Recteur	Lic. Carlos Ruta
Adresse	Campus Miguelete, Edificio Tornavías, Martín de Irigoyen N° 3100(1650), San Martín, Buenos Aires
Téléphone	+54 (11) 4006-1500
Fax	+54 (11) 4006-1500
Adresse électronique	EscuelaCyT@unsam.edu.ar

ÉTABLISSEMENT	Universidad Nacional de La Plata
---------------	---

Unité Académique	Facultad de Ingeniería
Recteur	Arq. Gustavo Adolfo AZPIAZU
Adresse	Calle 7 No. 776, (1900) La Plata
Téléphone	+54 (221) 423 6804
Fax	+54 (221) 425 6967
Adresse électronique	privada@presi.unip.edu.ar

ÉTABLISSEMENT	Universidad Nacional de Comahue
Unité Académique	Facultad de Ingeniería
Recteur	Teresa Vega
Adresse	Buenos Aires 1400, 8300 Neuquén Argentina
Téléphone	+ 54 0299 - 4490363
Fax	+ 54 0299 - 4490351
Adresse électronique	spector@uncoma.edu.ar

ÉTABLISSEMENT	Universidad Nacional del Sur
Unité Académique	Departamento de Ingeniería Eléctrica y de Computadoras
Recteur	Guillermo Héctor Crapiste
Adresse	Avda Alem N° 1253 - Primer Piso - Bahía Blanca 8000
Téléphone	54-(0291)-4595153 - Interno 3300
Fax	54-(0291)-4595154
Adresse électronique	

Directeur général du projet pour la partie argentine

Nom	Dr. Emmanuel Jaffrot
Poste	Profesor
Adresse	Campus Miguelete, Edificio Tornavías Martín de Irigoyen N° 3100(1650) San Martín, Buenos Aires
Téléphone	+54 (11) 4006-1500
Fax	+54 (11) 4006-1500
Adresse électronique	emmanuel.jaffrot@unsam.edu.ar

2. ACCORD BILATÉRAL ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Voir Annexe 1

3. DESCRIPTION COMPARATIVE DES CURSUS D'ÉTUDES ET DE LEUR VALIDATION RÉCIPROQUE

Les écoles d'ingénieurs du réseau Ampère recrutent des étudiants ayant suivi pendant deux ans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les trois années d'étude sont chacune divisées en 2 semestres. Les deux semestres de la première année d'étude seront notés SF1, SF2, la deuxième année d'étude SF3 et SF4 et la troisième année SF5 et SF6.

Le SF1 correspond donc au début de la troisième année après le baccalauréat et la fin des études secondaires. Le SF6 constitue le Projet de fin d'études (PFE) effectué pendant 4 à 6 mois la plupart du temps dans une entreprise, éventuellement dans un laboratoire de recherche, et validé par un rapport de stage et une soutenance orale, supervisés par l'école d'où il provient. Après validation des 6 semestres et obtention

d'un niveau de langue étrangère (généralement l'anglais), l'étudiant français reçoit le diplôme d'ingénieur et le grade de master.

Les Universités argentines recrutent des étudiants issus directement du secondaire. La formation d'ingénierie est réalisée dans 5 ans, chacun divisé en 2 quadrimestres (cuatrimestres). Globalement, de deux premières années (CA1, CA2 et CA3, CA4) offrent une formation en sciences de base. De 3 dernières années (CA5, CA6, CA7, CA8 et CA9, CA10) offrent la formation dans des technologies et d'une spécialisation.

Pour obtenir le titre d'Ingénieur, les étudiants doivent réaliser de plus un Travail Final (TF)) et soit en même temps que le TF, soit d'une successivement, une Pratique Professionnelle Supervisée (PPS) d'une durée d'au moins 200 heures. Il faut que le TF comme le PPS commencent pendant dernière année des études. Il peut arriver qu'ils se prolongent au-delà de la durée de cinq années par un quadrimestre ou plus.

Pour l'instant, les échanges prévus entre des étudiants français et argentins ne concernent que des transferts de crédits dans chaque sens. Mais nous envisageons dans une phase ultérieure, quand les partenaires se connaîtront mieux, des accords de double diplôme

L'envoi d'étudiants français en Argentine pourra donc se faire pour des étudiants suivant les semestres académiques SF3 à SF5, ou le semestre de PFE SF6. Il est prévu de les faire partir un ou deux semestres. Ils devront suivre en Argentine des cours de niveau et de contenu sensiblement égaux à ceux des semestres qu'ils auraient suivis en France. L'autorisation de partir leur est donnée par une commission mise en place dans chaque école, qui tient compte aussi bien des résultats académiques obtenus, que du niveau de langue obtenu, du degré d'autonomie et de la personnalité des candidats. De plus, les candidats français au départ doivent présenter les cours qu'ils envisagent de suivre au responsable de la section qu'ils auraient suivi en France et celui-ci accepte ou non le projet et précise en fonction du niveau et des programmes de cours envisagé l'équivalence en crédits ECTS du cursus suivi. Cette équivalence sera précisée en concertation avec le responsable de l'Université argentine. L'étudiant doit pouvoir revenir en cas de réussite avec l'équivalent de 30 crédits ECTS par semestre. L'Université argentine donnera son accord à leur venue au vu de leur dossier académique, leur projet d'étude. Un entretien direct lors d'une visite, ou à défaut en vidéoconférence peut être prévu.

Les étudiants argentins qui souhaitent venir en France auront déjà terminé les semestres universitaires CA1 à CA6. Leur départ sera autorisé par une procédure interne à chaque université. Un responsable académique étudiera le programme d'étude qu'ils prévoient de suivre en France et leur précisera les crédits et les équivalences de cours obtenus en cas de succès pour les cours qu'ils suivront. L'établissement français donnera son accord à leur venue au vu de leur dossier académique et de leur projet d'étude. Un entretien direct lors d'une visite, ou à défaut en vidéoconférence peut être prévu.

Pour les étudiants français qui partiront seulement pour le SF6 (PFE), l'établissement argentin les aidera à trouver une entreprise d'accueil ou les recevra dans ses laboratoires de recherche. Le sujet du PFE sera validé avant le départ par le responsable français du SF6.

Les écoles françaises aideront les étudiants argentins à trouver un stage industriel en France et participeront si nécessaire à la validation de ce stage.

Les candidatures au départ des étudiants argentins comme des étudiants français seront toutes transmises par l'intermédiaire des directeurs généraux des projets des parties argentines et françaises.

Ceux-ci veilleront à ce que la répartition des étudiants soit équitable entre les écoles françaises et les universités argentines. Il peut y avoir de faibles variations de la répartition, mais il faudrait que l'équilibre soit réalisé sur les deux années du programme.

Les accords ARFITEC prévoient pour l'instant des échanges d'étudiants pour un ou deux semestres. Le minimum requis pour qu'un étudiant étranger obtienne le diplôme d'ingénieur français est de trois semestres. Il est donc possible qu'un étudiant argentin ayant effectué par exemple SF3 et SF4 en France puisse rester, hors accord ARFITEC, avec une autre bourse ou sans bourse et soit diplômé en France. Il lui appartiendra de faire éventuellement les semestres supplémentaires par son université d'origine.

Thèmes d'étude

Les écoles françaises ont en général un tronc commun dans le domaine de l'électronique, puis quelques semestres spécialisés. La spécialisation commence en général au SF4 ou au SF5.

Le tableau ci-dessous présente les spécialités présentes dans les écoles françaises du réseau Ampère dans le domaine de l'électronique.

Disciplines	CPE Lyon	ENSEA	ENSEIRB	ENSICAEN	ENSIETA	ENSPS
Électronique	×	×	×	×	×	×
Informatique	×	×	×	×	×	×
Télécommunications	×	×	×	×		×
Microélectronique	×	×	×	×		×
Systèmes embarqués		×	×	×	×	×
Automatique		×	×	×		×
Réseaux		×	×	×		×
Électrotechnique		×	×	×	×	
Bioélectronique	×	×			×	
Mécatronique		×				
Capteurs, Instrumentation		×		×	×	×

Le tableau ci-dessous présente les spécialités présentes dans les universités argentines participant au présent accord dans le domaine de l'électronique.

Disciplines	UNSAM	UNLP	UNComa	UNS
Électronique	×	×		×
Informatique				
Télécommunications	×	×		×
Microélectronique				×
Systèmes embarqués		×		×
Automatique		×	×	×
Réseaux				
Électrotechnique				
Traitement du signal digital				
Bioélectronique	×			
Mécatronique	×			×
Capteurs, Instrumentation	×			

À titre exceptionnel, il est possible que les écoles françaises ou les universités argentines soient amenées à échanger un étudiant, un étudiant en master ou un enseignant chercheur en dehors d'une des thématiques de l'électronique.

4. PROGRAMMATION DES ÉCHANGES

Les écoles françaises et les universités argentines prévoient pour le printemps 2008 une commission de sélection d'étudiants français pour partir en Argentine à partir d'août 2008 pour un ou deux semestres. Cette sélection sera évidemment subordonnée à l'obtention de la validation du groupe AMPERE et de ses partenaires argentins en avril 2008. Les universités argentines feront de même. Il sera sélectionné à chaque fois dans chaque école un maximum de deux étudiants avec un ordre de classement. À l'issue de cette sélection et si l'accord est validé, a priori le premier choisi de chaque école partira et une concertation permettra de l'envoyer si possible à raison d'un dans chaque école ou université partenaire. En cas de désistement ou de refus par l'Université argentine d'un des candidats placé en premier, celui qui est classé en second pourra le remplacer. L'Université de destination de ces étudiants sera déterminée en tenant compte de leurs préférences, des thématiques choisies, et aussi en cherchant à répartir les étudiants français dans le plus grand nombre d'universités argentines partenaires.

Si certaines écoles et université ne présentent pas de candidat, une concertation permettra d'envoyer un de ceux classés en seconde position de façon à échanger 6 étudiants de chaque côté.

Les candidats sélectionnés seront mis dans l'Annexe 2. Si le processus de sélection n'est pas terminé au moment de la présentation du projet le 15 avril, ils seront placés, mais sans ordre de classement avec la mention "sélection en cours", et éventuellement plus de 2.

Ensuite la programmation des départs s'effectuera de la manière suivante :

Programmation des échanges en 2008 et en 2009 :

Flux d'étudiants ; calendrier et durée des périodes de formation :

Étudiants concernés

- En Argentine : 6 étudiants de maestria, essentiellement entrants en 4e année (semestres CA7, CA8) ; possibilités en 3e année (CA5, CA6).
- En France : 6 étudiants élèves ingénieur, essentiellement entrant en 2ème année ou troisième année académique (SF3, SF4, SF5) ou en PFE (SF6)
- 3 étudiants argentins en postgrados
- 3 étudiants français ayant déjà leur diplôme d'ingénieur et poursuivant leurs études.
- **Calendrier de sélection en France**

	Promotion 2008	Promotion 2009
Avril 2008- juin 2008	Procédure de sélection en France	
Août 2008- décembre 2008	Semestre(s) en Argentine	
Mars 2009- juin 2009	Semestre en Argentine	Procédure de sélection en France
Août 2009- décembre 2009		Semestre(s) en Argentine
Août 2009- Décembre 2009		Semestre en Argentine

- **Calendrier de sélection en Argentine**

	Promotion 2008	Promotion 2009
Avril-Juin 2007	Procédure de sélection en Argentine	
Septembre 2007/ Janvier 2008	Semestre SF3 (ou SF5)	
Février 2008/	Semestre SF4 (ou	Procédure de

Juin 2008	SF6)	sélection en Argentine
Septembre 2008/ janvier 2009		Semestre SF3 (ou SF5)
Février 2009/ Juin 2009		Semestre SF4 (ou SF6)

Pour les étudiants français ayant terminé leurs études d'ingénieur, en cycle de master ou en thèse, et les étudiants argentins en "postgrado", nous prévoyons un flux annuel de trois étudiants dans chaque sens. La répartition se fera par contact entre les équipes de recherche et le directeur du programme. La prise de contact se fera par l'intermédiaire des deux directeurs de programmes.

Mobilité des enseignants

Coordinateurs et Enseignants français en Argentine (1 coordinateur, 3 enseignants):

	Années 2008 et 2009
Mars 2008/ Décembre 2008	Coordination, Procédure de sélection, visite des établissements, Cours et séminaires en S4, S6 ou S8 (10 jours)
Mars 2009/ Décembre 2009	Coordination, Procédure de sélection, visite des établissements, Cours et séminaires en S4, S6 ou S8 (10 jours)

Coordinateurs et Enseignants argentins en France (1 coordinateur, 1 enseignant):

	Années 2008 et 2009
Mars 2008/ Décembre 2008	Coordination, Procédure de sélection, visite des établissements, Cours et séminaires (10 jours)
Mars 2009/ Décembre 2009	Coordination, Procédure de sélection, visite des établissements, Cours et séminaires (10 jours)

Les suivis de coordination et les procédures de sélection sont réalisés à la fois par les responsables locaux et par les coordinateurs. Ils peuvent être combinés avec des cours ou séminaires.

5. FORMATION LINGUISTIQUE

Pour les étudiants français. L'enseignement de l'espagnol est largement diffusé dans l'enseignement secondaire français. La plupart des écoles d'ingénieurs du réseau AMPERE poursuivent un enseignement de l'espagnol au titre de la seconde langue. Il faut prévoir une initiation à l'espagnol "scientifique" pour que l'étudiant français puisse suivre efficacement dès son arrivée les cours dans l'université argentine. Il est souhaitable que les universités argentines communiquent des documents éducatifs en espagnol permettant à un étudiant déjà hispanophone de se former avant son départ, et aussi de se rendre compte du mode de présentation de matières qu'il a déjà étudié en France.

Pour les étudiants argentins, le programme ARFITEC prévoit de s'appuyer sur le réseau particulièrement dense des alliances françaises en Argentine. Il faut prévoir une initiation au français "scientifique". Les écoles françaises diffuseront aux universités partenaires argentines les documents et photocopiés utilisés dans leur enseignement en particulier des cours de base de mathématique, physique, électronique du SF1 afin que les étudiants argentins puissent se familiariser aussi bien avec la langue qu'avec les contenus et le style d'exposition. De plus, pour les écoles qui diffusent des documents de cours sur leur intranet, des mots de passe seront donnés aux étudiants sélectionnés pour qu'ils puissent y avoir accès. De toute façon, l'expérience acquise depuis de nombreuses années avec des étudiants de langue latine provenant d'Espagne, d'Italie, du Portugal, du Brésil et d'un certain nombre de pays hispanophones d'Amérique latine nous a montré que la langue était rarement un problème; tout au plus contribuait-elle à aggraver d'autres problèmes de nature personnelle ou académique.

Beaucoup d'écoles du réseau Ampère ont un enseignement de l'Anglais comme première langue et de l'espagnol ou de l'allemand comme deuxième langue. Pour les étudiants étrangers, l'enseignement du français langue étrangère (FLE) est prévu comme seconde langue.

Au moment de la sélection, il est de toute façon prévu un entretien de l'étudiant avec l'établissement de destination, et un problème de langue est une des causes possibles de rejet d'une candidature. Une autre possibilité en cas de faiblesse linguistique est d'envoyer l'étudiant dans un centre spécialisé pour un stage linguistique intensif de 2 à 4 semaines.

6. LOGISTIQUE DU PROJET

Les formalités de départs, obtention de passeport, achat de billets de train ou d'avion seront à la charge des étudiants et les frais de transport sont remboursés par les organismes nationaux conformément aux accords ARFITEC. Les responsables locaux du projet pourront se charger de conseiller les étudiants dans leurs démarches et veilleront que les établissements de destinations soient prévenus à temps de l'arrivée des étudiants.

Les étudiants argentins arrivant en France seront reçus à leur arrivée par un représentant de l'école qui les amènera dans un logement universitaire. Celui-ci aura été préalablement réservé dans le cadre des accords que les écoles ont avec le CROUS, ou dans les résidences propres des écoles.

Les droits et frais universitaires des étudiants seront payés dans leur pays d'origine, au taux en vigueur au moment de leur inscription, les Argentins dans leur université en Argentine et les Français dans l'école française où ils étaient précédemment inscrits.

En revanche, pour les étudiants argentins, les frais de sécurité sociale, obligatoire pour tout étudiant en France, l'inscription à une mutuelle ou en cas de stage l'acquisition d'une assurance de responsabilité civile sont à la charge de l'étudiant, et sont en principe inclus dans leur bourse. Une assurance de rapatriement en cas d'accident n'est pas

obligatoire, mais fortement recommandée. Dans des villes où cela existe, il aura aussi accès si nécessaire au centre de soins du PRES (Pôle Recherche Enseignement Supérieur)

Les étudiants français en Argentine doivent être inscrits pour l'année universitaire en cours dans l'école française ou ils étaient précédemment inscrits. Ils n'ont pas à payer de droits supplémentaires en Argentine. Ils doivent également s'être inscrits à la sécurité sociale et éventuellement à une mutuelle en France

Dans chaque établissement, l'étudiant sera tutoré par un professeur désigné par le responsable local de l'accord. Dans la mesure du possible, il sera présenté aux associations étudiantes de son département d'étude et une forme de parrainage par un étudiant du pays d'accueil sera organisée.

7. ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Nous soussignés présentons auprès du Comité mixte franco-argentin de coordination du programme ARFITEC ce projet comprenant tous les renseignements demandés. Nous manifestons ainsi l'engagement des parties intervenantes pour :

- 1) réunir tous les moyens au sein des établissements afin de garantir le respect des objectifs, des activités et du calendrier de travail du projet ;
- 2) garantir la soumission partielle et finale de rapports décrivant les résultats obtenus et les impacts institutionnels du projet, aussi bien pendant son déroulement que postérieurement à son évaluation.

Signature des chefs d'Établissements français :

Signature des chefs d'Établissements argentins :

ANNEXE 1

CONVENTION DE COOPERATION

Considérant l'existence des relations universitaires entre la France et l'Argentine, les liens historiques et économiques entre ces deux pays, à la suite de travaux préparatoires menés entre le ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie de la République argentine, d'une part, les ministères français chargés de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères, et la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), les établissements d'enseignement supérieur français suivants :

- **École Supérieure Physique Chimie Électronique de Lyon (CPE Lyon)**
- **École Nationale Supérieure d'Électronique et de Ses Applications (ENSEA),**
- **École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB),**
- **École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN),**
- **École Nationale Supérieure d'Ingénieurs des études et Techniques de l'Armement (ENSIETA)**
- **École Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg (ENSPS),**

établissements dénommés ci-après : **les Écoles d'Ingénieurs Françaises** représentées chacune par leur directeur,

d'une part ,

et les établissements d'enseignement supérieur argentins suivants :

- **Universidad Nacional San Martin (UNSAM)**
- **Universidad Nacional de la Plata (UNLP),**
- **Universidad Nacional del Comahué (UNCOMA)**
- **Universidad Nacional del Sur (UNS)**

établissements dénommés ci-après : **les Universités Argentines** représentées chacune par leur Decano,

d'autre part ;

conviennent d'établir un programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants afin de créer et consolider des partenariats durables, de développer l'ouverture professionnelle internationale de chaque établissement, et de promouvoir l'acquisition des compétences interculturelles.

Pour mener à bien ces objectifs, les parties décident d'établir une convention comportant les articles suivants.

ARTICLE 1 : Suivi du programme

Chacune des deux parties désignera un coordinateur général du programme chargé de la coordination et du suivi du programme d'échange et de la répartition des étudiants dans les établissements.

Ce coordinateur sera assisté dans chaque établissement par un coordinateur local qui se chargera de transmettre et d'impulser dans son établissement

ARTICLE 2 : Niveau d'étude

Les échanges d'étudiants concerneront ceux dont le niveau d'étude correspond au moins à deux années avant le diplôme terminal (ingeniero pour l'Argentine, diplôme d'ingénieur pour la France) ;

ARTICLE 3 : Procédure

Cette convention concernera exclusivement des échanges programmés par les deux parties, donnant lieu à un contrat d'études. Cette programmation sera mise en œuvre durant le semestre précédant les échanges et devra être terminée au plus tard un mois avant le début des enseignements.

ARTICLE 4 : Promotion des échanges

Chaque établissement s'engage à faire la promotion du programme d'échanges auprès de ses étudiants. Dans chacun des établissements d'une partie, les étudiants font librement acte de candidature à la poursuite de leur cursus universitaire dans un des établissements de l'autre partie, mais sont sélectionnés par celle-ci sur dossier et entretien.

ARTICLE 5 : Dossier de candidature

Chaque partie s'engage à mettre à la disposition de l'autre partie un dossier de candidature téléchargeable. Ce dossier comportera un formulaire de candidature, un contrat d'études, un relevé de notes.

ARTICLE 6 : Sélection des candidats

Chaque partie, par l'intermédiaire de son coordinateur, présentera à l'autre partie une liste de candidats qu'elle aura elle-même collationnée auprès des établissements d'origine des étudiants. Les dossiers seront communiqués par courrier électronique au coordinateur des établissements d'accueil. La sélection se fera à deux niveaux : au niveau de l'établissement d'origine qui sélectionnera les meilleurs parmi les candidats, en analysant leurs résultats académiques et la faculté d'adaptation de chacun d'eux ; au niveau de l'établissement d'accueil qui choisira dans la liste fournie et selon les places disponibles, les candidats qui lui paraîtront le mieux convenir au programme d'échange en appréciant notamment le niveau de chaque étudiant dans la langue du pays concerné. La sélection définitive se fera à l'issue d'un entretien avec un enseignant représentant les établissements d'accueil, soit lors d'une mission dans les établissements d'origine, soit par vidéoconférence.

ARTICLE 7 : Frais d'inscription

Les étudiants concernés par l'échange continuent à payer les droits d'inscription dans leur établissement d'origine. Aucun droit d'inscription ne sera versé à l'établissement d'accueil. Chaque établissement peut demander à l'élève accueilli de présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et une attestation d'assurance médicale en fonction des réglementations du pays d'accueil.

ARTICLE 8 : Programme pédagogique et validation

Lorsqu'un échange d'étudiant est envisagé entre deux établissements, ceux-ci s'accordent à mettre en place un programme pédagogique défini à partir des modules d'enseignement proposés par l'établissement d'accueil. L'évaluation des connaissances de l'étudiant dans l'établissement d'accueil lui permet d'obtenir des crédits de formation. Ces crédits sont pris en compte par l'établissement d'origine et validés dans le cursus de l'étudiant.

ARTICLE 9 : Suivi des étudiants

L'établissement d'accueil désignera pour chaque étudiant un professeur responsable qui servira d'interlocuteur privilégié pour l'établissement d'origine pendant toute la durée du séjour. Le nom de ce professeur sera communiqué au coordinateur de la partie correspondante.

ARTICLE 10 : Droits et devoirs de l'étudiant dans l'établissement d'accueil

L'étudiant dans l'établissement d'accueil a les mêmes droits et devoirs que les étudiants de l'établissement. En conséquence, il est soumis aux règles pédagogiques et administratives de l'établissement d'accueil. Il bénéficiera des supports de cours sur papier et électroniques mis à la disposition des étudiants de l'établissement d'accueil. Celui-ci lui attribuera une adresse électronique permettant à l'établissement d'origine de suivre à distance l'étudiant pendant sa scolarité dans l'établissement d'accueil.

ARTICLE 11 : Ressources financières de l'étudiant

L'établissement d'origine vérifiera si les ressources financières de l'étudiant en programme d'échange sont suffisantes pour subvenir aux différentes charges de la vie de l'étudiant dans le pays d'accueil. L'établissement d'accueil ne pourvoira à aucune de ces charges, mais il cherchera à faciliter l'installation et l'existence de l'étudiant concerné, notamment en l'aidant à trouver un logement convenable.

ARTICLE 12 : Accompagnement culturel

L'établissement d'accueil s'engage à mettre en place un programme culturel dédié qui permettra à l'étudiant concerné d'apprécier les caractéristiques sociales et culturelles du pays. Dans cette démarche l'établissement d'accueil s'engage à mettre en contact l'étudiant concerné avec l'association des étudiants de l'établissement.

ARTICLE 13 : Durée des séjours d'étude

La durée des séjours dans un établissement d'accueil ne peut être inférieure à un semestre entier. Il doit correspondre à une période complète d'enseignement de l'établissement d'accueil. Pour des périodes plus longues, le changement d'établissement peut éventuellement s'envisager.

ARTICLE 14 : Stage industriel

L'établissement d'accueil aidera l'étudiant à trouver un stage industriel dans le pays d'accueil de manière que ce dernier puisse appréhender le monde du travail de ce pays et faciliter par la suite les échanges techniques et commerciaux entre les deux pays.

ARTICLE 15 : Délivrance du diplôme

Pour obtenir le diplôme d'un établissement, une durée d'études minimale de 18 mois (PFE compris) dans le même établissement est exigée ainsi que la validation des connaissances acquises dans l'établissement d'origine. Cette durée peut être portée à 24 mois si un semestre d'adaptation s'avère nécessaire. Une convention de double diplôme pourra être mise en place.

ARTICLE 16 : Doctorat

Pour les étudiants désireux de poursuivre en thèse, l'établissement d'accueil s'engage à étudier leurs candidatures en toute connaissance de leur cursus partagé. Pour les candidatures en thèse d'étudiants qui n'auraient pas participé à un échange durant leur formation initiale, celles-ci devront être proposées par l'établissement d'origine signataire de la présente convention. Le financement de l'étudiant durant sa thèse devra être défini au moment du dépôt du dossier de candidature.

ARTICLE 17 : Échanges d'enseignants

Un programme d'échanges d'enseignants sera mis en place parallèlement à celui des étudiants. Il permettra d'assurer dans chacun des établissements concernés des enseignements spécifiques. En outre, ces séjours permettront aux enseignants de rencontrer les étudiants, de faire la promotion des échanges et de procéder à la sélection des étudiants candidats.

ARTICLE 18 : Activité de recherche

Le séjour d'un enseignant dans un établissement d'accueil concernera éventuellement son activité de recherche. Durant ce séjour il participera aux travaux du laboratoire rattaché à l'établissement, rédigera des publications en commun avec les enseignants-chercheurs de l'établissement, participera à l'encadrement des doctorants.

ARTICLE 19 : Équilibre des échanges

L'équilibre des échanges d'étudiants et d'enseignants entre les parties est recherché, mais sans avoir un caractère obligatoire.

ARTICLE 20 : Élargissement à d'autres partenaires

Tout nouvel établissement d'enseignement supérieur qui désirerait rentrer dans la présente convention, devra recevoir l'accord de l'ensemble des établissements

signataires. Il s'engagera alors à appliquer ladite convention. Un avenant à la convention sera alors rédigé et signé par l'ensemble des parties.

ARTICLE 21 : Validité de l'accord

Le présent accord entre en vigueur dès ratification par les autorités responsables des différents établissements concernés. Il est valable pendant deux ans et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans. Un établissement peut se retirer en dénonçant l'accord, six mois à l'avance, étant entendu que les actions en cours devront être menées à leur terme.

Pour **CPE Lyon**,
École Supérieure Chimie Physique Electronique
de Lyon

Pour l'**ENSEA**,
École Nationale Supérieure d'Électronique et
de Ses Applications

Cergy-Pontoise, le 7/04/2008

Pour l'**ENSEIRB**,
École Nationale Supérieure d'Électronique,
Informatique et de Radiocommunications de
Bordeaux,

Pour l'**ENSICAEN**,
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de
Caen,

Caen, le 9 Avril 2008

Pour l'**ENSIETA**,
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs des
études et Techniques de l'Armement,

Pour l'**ENSPS**,
École Nationale Supérieure de Physique de
Strasbourg,

Por la **UNSAM**,
Universidad Nacional de San Martin,

Por la **UNCOMA**,
Universidad Nacional de Comahué,

Por la **UNLP**,
Universidad Nacional de la Plata,

Por la **UNS**,
Universidad Nacional del Sur,

ANNEXE 2

Liste des étudiants argentins souhaitant partir pour la France

Eduardo L. Gianfelici	Sélection en cours
Ruben Van de Couter	Sélection en cours
Marcos A. Pascualín	Sélection en cours

Liste des étudiants français souhaitant partir pour l'Argentine

Remy HUTIN	Sélection en cours
Serge PROD'HOMME	Sélection en cours
Arnaud DE MEYER.	Sélection en cours

ANNEXE 3

Dans les écoles françaises, responsables locaux du Projet

Nom	École	Adresse mail
Anthony K. Smith	CPE Lyon	smith@cpe.fr
Patrick David	ENSEA	david@ensea.fr
Benoit Escrig	ENSEIRB	benoit.escrig@enseiht.fr
Stephane Flament	ENSICAEN	Stephane.Flament@greyc.ensicaen.fr
Michel Rondy	ENSIETA	Michel.Rondy@ensieta.fr
Pierre Graebing	ENSPS	pierre.graebing@ensps.u-strasbg.fr

Dans les Universités Argentines, responsables locaux du Projet

Nom	Universités	Adresse mail
Emmanuel Jaffrot	UNSAM	ejaffrot@unsam.edu.ar
Juan Cousseau	UNS	jcousseau@uns.edu.ar
Carlos Muravchick	UNLP	carlosm@ing.unlp.edu.ar
Ruben Milocco	UNCOMA	milocco@uncoma.edu.ar